

### VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

#### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

\_\_\_\_\_

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	30	
Membres excusés et représentés	7	M. Jacques JP MARTIN
Membres absents non	2	
représenté::		

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jacques JP.MARTIN,

#### **COMMUNICATIONS**

#### 1) Le risque d'inondation

Lors des épisodes pluvieux de janvier/ février 2018, la Ville de Nogent a été largement impactée par la crue de la Marne. L'Ile des Loups, le Port, le Chemin de l'Ile de Beauté et des habitations en bordure de Marne ont été inondés entraînant des dégâts plus ou moins importants sur les biens mobiliers et immobiliers. Hormis la problématique de l'eau, la Ville et les habitants ont été confrontés à des coupures électriques qui ont obligé la plupart des habitants à quitter leurs domiciles car sans électricité, il n'y a plus de chauffage et les conditions de vie deviennent très difficiles. A l'inverse, les habitants de l'Ile des Loups qui ont toujours pu bénéficier de l'électricité pendant cette période sont majoritairement restés chez eux. Par ailleurs, ces personnes ont semblé mieux préparées au risque inondation et ont mieux affronté la situation.

A partir de ce constat, il est apparu difficile pour la Ville de se battre contre les phénomènes naturels et d'empêcher notamment la Marne de reprendre son lit. Elle s'est alors attachée à définir des priorités à court terme, la lutte contre la vulnérabilité électrique et la sensibilisation de la population au risque inondation.

Initialement, la Ville s'est renseignée sur les possibilités de mise en place d'un barrage au niveau du Chemin de l'Île de Beauté et de la promenade. Très vite, les interlocuteurs sollicités nous ont précisé que la ville n'était pas légitime pour porter un tel projet puisque la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) était exercée par la Métropole du Grand Paris depuis le 1/01/2018. Ils nous ont également avancé que l'implantation d'ouvrages de protection contre les inondations était réglementée et nécessitait le positionnement des services de l'Etat.

Il a donc été décidé de s'attacher prioritairement à la résilience électrique. Des études ont été menées par ENEDIS et le SIPPEREC en étroite concertation avec le Ville de Nogent sur Marne. Ces études ont permis de déterminer 3 priorités :

#### 1- Equiper les postes les plus exposés de capteur d'eau connectés.

ENEDIS a prévu avant fin 2018 d'équiper les 4 postes les plus exposés aux crues de capteurs d'eau connectés qui permettront de :

- Mettre en sécurité chaque ouvrage au moment le plus opportun,
- Limiter les impacts liés aux coupures d'électricité,
- Faciliter la gestion de crise avec les acteurs externes notamment par une communication précise des interventions,
- Assurer une meilleure planification des équipes pour la remise en service des ouvrages.

### 2- Modifier l'architecture des circuits de distribution afin de ne plus couper les clients ENEDIS non inondés.

Lors de la crue 2018, 158 clients demeurant dans des zones non inondées ont dû être coupés car leurs propriétés étaient desservies par les mêmes réseaux que les zones inondées.

Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, ENEDIS a étudié la création d'un point de coupure supplémentaire qui permettra de ne plus couper ces 158 abonnés en cas de crue équivalente à celle de l'hiver 2018.

Le coût de l'opération est estimé à 51.600 € H.T.

### 3- Rehausser les coffrets abonnés afin d'éviter les coupures des clients ENEDIS inondés

La rehausse des coffrets clients est possible et concerne 42 points de livraison. Cette rehausse basée sur la crue 2018, consiste à réaliser les travaux suivants :

- Remplacement total du réseau existant par un câble neuf,
- Rehausse de tous les coffrets individuels de coupure et de livraison.

Ces travaux sont estimés à environ 200.000 € H.T.

En plus de ces travaux ENEDIS, chaque particulier concerné devra également réaliser des travaux sur sa propre installation (rehausse de chaudière, et de toutes installations électriques en sous-sol).

Afin de discuter de ce dernier point, une réunion d'information sera prochainement organisée avec ENEDIS, la Ville et les riverains de l'Île de Beauté.

En parallèle, la Ville a participé aux réunions d'après-crue organisées par la Préfecture avec les différentes communes du Val-de-Marne. Cela a permis aux différents acteurs d'échanger sur la gestion de crise, sur les difficultés rencontrées et sur les moyens ou dispositifs à mettre en œuvre pour être plus efficaces.

Au regard du retour d'expérience de la Ville, un listing des besoins en matériel supplémentaire a été établi et des parties du Plan Communal de Sauvegarde ont été actualisées : annuaire de crise, plateforme d'envoi des SMS, lieux d'implantation des passerelles...

Certes, la Ville doit assurer la sécurité de la population et lui apporter assistance, mais elle a aussi un rôle indispensable dans la sensibilisation au risque. En effet, beaucoup de nogentais se sont sentis démunis face à la dernière crue de la Marne. Nombreux sont ceux qui avaient oublié que leur habitation était en zone inondable et que certaines précautions devaient être prises. Le service environnement travaille donc sur la culture du risque.

Une convention a été signée avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin, l'EPTB Seine Grands Lacs afin d'installer 21 repères de crue (1910 et 1924) sur 11 sites de la Ville. Nous venons de les réceptionner. Ils seront posés au printemps. Un panneau informatif devrait être également installé près du stade au niveau de la promenade Yvette Horner.

Nous envisageons également de travailler conjointement avec ENEDIS et les habitants sur la résilience électrique des habitations car il ne s'agit pas de rehausser uniquement le compteur ENEDIS, il faut aussi que l'installation électrique de la maison soit hors d'eau en cas de crue, sinon le résultat final sera toujours le même avec absence d'électricité au domicile.

La gestion du risque est l'affaire de tous, aussi bien de la Ville que de la population. Il faut anticiper le risque et s'y préparer et toujours avoir à l'esprit que l'eau peut revenir...

### 2) Projet cœur de Nogent – partenariat avec Grand Paris Aménagement

Une communication a été faite au Conseil municipal du 3 juillet dernier pour l'informer de la démarche entreprise auprès de l'Etablissement public d'aménagement « Grand Paris Aménagement » pour mener avec la Ville le projet « Cœur de Nogent ».

Depuis, le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement a approuvé le 28 novembre 2018, un projet de protocole de gouvernance qui sera proposé au Conseil municipal du 31 janvier 2019 lui permettant d'aménager la Place du marché, ainsi que les îlots Ancellet, Galliéni et Lequesne.

Ce protocole permettra de définir notamment :

- a) Les caractéristiques essentielles de l'Opération d'aménagement, notamment son périmètre et sa programmation,
- b) Les objectifs poursuivis par l'Opération d'aménagement,
- c) Les études pré-opérationnelles et opérationnelles à réaliser et les engagements des parties pour leur conduite,
- d) La création d'un partenariat et les responsabilités des parties,
- e) Les modalités de la gouvernance du projet,
- f) Les conditions d'engagement de la phase opérationnelle de l'Opération d'aménagement, et notamment les conditions d'acquisition par Grand Paris Aménagement des biens propriété de la Ville et nécessaires à l'Opération d'aménagement,
- g) Le projet d'aménagement qui va, à la demande de la Ville, privilégier la partie alimentaire de cette opération qui va conduire à mettre en place une halle provisoire au plus tard à l'été 2019

Ce protocole aboutira à la signature d'un second protocole qui sera relatif à la conduite de l'Opération d'aménagement et la répartition des responsabilités des acteurs concernés.

### 3) Elaboration d'une charte de la construction à Nogent-sur-Marne

Depuis 2014 et l'élaboration du PLU, la Commune met en œuvre une politique urbaine visant à préserver et garantir la qualité et l'esthétique urbaine de la Ville. Toutefois, la Commune a pu constater récemment que le comportement de certains opérateurs mettait en péril cette démarche. Ainsi, en complément du document d'urbanisme, il est proposé de doter la commune d'un outil complémentaire : la Charte du Bien construire à Nogent-sur-Marne.

Cette démarche se caractérise par la mise en place d'une Commission municipale avec pour mission l'élaboration de ce document à partir de plusieurs propositions.

Les principaux objectifs seront de créer les conditions d'un urbanisme apaisé précisant les volontés municipales et fixant des règles de fonctionnement pour les opérateurs sur la Commune.

Cette commission sera ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux souhaitant y participer. Enfin, l'objectif est la rédaction de ce document et un vote au conseil municipal au deuxième trimestre 2019.

### 4) Raccordement Orange Projet urbain EIFFAGE immobilier RER de Nogentsur-Marne

Il a été décidé de faire une mise au point au Conseil municipal de ce soir suite à des mécontentements de certains administrés des services Orange concernant leur raccordement fibre des nouveaux immeubles sis 6 allée Baltard et 4 bis avenue de Joinville car Orange leur a annoncé qu'ils ne seraient pas raccordés avant le 31 janvier 2019.

Une réponse a été donnée à ces administrés suite aux contacts pris avec les services Orange.

En effet, ces immeubles sont bien raccordés à la fibre optique mais la date de mise en service commercial n'a été fixée qu'au 4 décembre 2018, date à partir de laquelle tous les fournisseurs d'accès internet peuvent proposer à ces habitants une offre fibre.

### 5) Financement global de l'opération du projet urbain Nogent/Baltard

<b>DEPENSES POUR LA COMMUNE</b>			RECETTES POUR LA CO	<b>MMUNE</b>
	COUT HT			COUT HT
Acquisition Foncier RATP	9 000 000	$\longleftrightarrow$	Vente Foncier Opération à Eiffage	9 000 000
Acquisition VEFA parking	5 820 000	$\longleftrightarrow$	Investissement INDIGO DSP	5 820 000
Acquisition Foncier Pierre Sémard (RATP)	3 000 000	$\longleftrightarrow$	Revente ou portage foncier	3 000 000
Frais contentieux	50 000			
Préparation du quartier avant chantier Eiffage	360 000			
Dévoiement réseaux Watteau	85 000			
Aménagement gare routière provisoire sur Marronniers	233 000			
Stationnement provisoire	20 000			
Aménagement attachements RATP - Pierre Sémard	22 000			

Intégration des espaces publics et de la Gare Routière dans le patrimoine Ville

Acquisition avec différé de jouissance avec paiement de 2/3 de la somme à la libération par la RATP

Indemnités concours de maitrise d'œuvre (MOE)	90 000			
Honoraires de maitrise d'œuvre (MOE)	803 000	Convention	Conventions à percevoir	
Aménagement des espaces publics sous MOE externe	5 425 000		de financement PUP e Immobilier	1 125 700
Parvis + passerelle + abords L3	790 000	Taxes d'urb	anismes	2 084 000
Gare Routière	2 025 000	Négociation	n prix parking	2 619 000
Allée Baltard et annexes	950 000	parvis	de financement IDFM	416 400
Zone sud pavillon Baltard	1 460 000	Gare Routiè		1 401 500
Pointe Marronniers Joinville	200 000	Convention étanchéité (	de financement RATP GR	95 000
Travaux sup. Gare Routière (démolition - construct. EVB)	415 000	Convention Immobilier	de financement Eiffage GR	200 000
Aménagements provisoires emprise chantier Eiffage	300 000			
Stationnement Véligo	100 000	Convention Véligo	de financement IDFM	74 000
Frais d'étude - CSPS - Bureau de contrôle	80 000			
Aménagement des espaces publics sous MOE interne	1 550 000			
Boucle verte parking	300 000			
Watteau - Var Auto	450 000			
Marronniers	800 000	J		
Total	26 993 000			25 835 600
Coût final pour la Ville			4,3%	1 157 400

La propriété et la maitrise d'ouvrage des aménagements de la gare routière ont été imposées par la STIF à la Ville en 2014 – anciennement propriété de la RATP – en vue de la mise en concurrence à venir des transporteurs Ces dépenses / recettes n'étaient pas prévues au départ du projet :

-dépenses prévisionnelles 2.440.000 € HT -recettes prévisionnelles 1.696.500 € HT

### 18/171. Exercice 2018 -Décision modificative n°5 -Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°5 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2018 ci-après :

	DECISION MODIFICATIVE N° 5 - EXERCICE 2018						
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENS	DEPENSES :						
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°5	Lire Budget après DM
011	212	6042	ELEMENTAIR	Prestations de service	126 891,00 €	-4 818,00 €	122 073,00 €
65	20	6558	EPRIVEES	Frais de fonctionnement des établissements sous contrat d'association	512 842,24 €	4 818,00 €	517 660,24 €
022		022	FINANGER	Dépenses imprévues	1 089 524,56 €	-190 414,10 €	899 110,46 €
042	01	6811	URBANISME	Dotations aux amortissements	32 953,19 €	190 414,10 €	223 367,29 €
	TOTAL des Dépenses de Fonctionnement : 0,00				0,00 €		
	Solde de	la décisio	n modificative n	°5 - Fonctionnem ent Budget Gé	néral:	0,00€	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	<u>}:</u>						
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°5	Lire Budget après DM
041	820	20422	URBANISME	Régularisation écritures - Changement de nature comptable	0,00€	609 796,10 €	609 796,10 €
020		020	FINANCIER	Dépenses imprévues	118 452,67€	190 414,10 €	308 866,77 €
TOTAL des Dépenses d'investissement			800 210,20 €				
RECETTES	<u>:</u>						
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2018	Montant de la DM n°5	Lire Budget après DM
041	820	274	URBANISME	Régularisation écritures - Changement de nature comptable	0,00€	609 796,10 €	609 796,10 €
040	01	280422	URBANISME	A mortissement subvention SAIEM - ZAC	32 953,19 €	190 414,10 €	223 367,29€
	1	TOTAL d	es Recettes	d'Investissement :		800 210,20 €	
	Solde	de la déc	ision modifica	 ative n° 5 - Investissement Budget Généra	al:	0,00€	

### 18/172. Exercice 2019 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise l'exécutif de la Commune de Nogent sur Marne au titre de l'exercice 2019, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Chapitre – Budget Général	Budget 2018	25% autorisé pour 2019
20 - Immobilisations incorporelles	387 207,00	96 802,00
204 – Subventions d'équipement versées	1 288 737,00	322 184,00
21 - Immobilisations corporelles	1 325 894,00	331 474,00
23 - Immobilisations en cours	15 223 787,00	3 805 947,00
27 - Autres immobilisations financières	5 043,00	1 261,00
TOTAL	18 230 669,00	4 557 667,00

Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2019.

# 18/173. Autorisations d'engagements et crédits de paiements pour les associations sous convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs avec la ville de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le versement aux associations, signataires d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs, d'une avance au titre de l'année N, dans la limite de 25% du montant de la subvention allouée au titre de l'année N-1 et ce pour toute la durée de la convention,

Fixe pour l'exercice 2019 le montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs comme suit :

Domaines	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2017 (pour mémoire)	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement estimatifs 2019
	3 687 258,50 €	1 300 392,50 €	1 242 433,00€	1 144 433,00€
SPORT	Football Club	51 000,00€	51 000,00€	51 000,00€
	Nogent Natation	25 622,50€	20 000,00€	20 000,00 €
	Réveil de Nogent Hand Ball	62 000,00 €	62 000,00€	62 000,00€
	UAI Nogent Athlétisme	27 770,00€	26 136,00€	26 136,00€
	ENCOU	38 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
CULTURE	Scène Watteau	600 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €
	MJC	122 000,00 €	120 678,00€	120 678,00 €
SOCIAL	Crèche Petits Moussaillons	85 897,00€	82 758,00 €	82 758,00 €
	Crèche Petits Canotiers	88 103,00€	83 861,00€	83 861,00€
	Nogent Présence	200 000,00 €	190 000,00€	190 000,00 €

Les dotations allouées aux associations selon les dispositions des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre les associations précitées et la commune de Nogent sur Marne, seront inscrites au budget de l'exercice 2019,

Chaque année cette autorisation d'engagements sera réactualisée en fonction des dotations définitivement allouées lors du vote du budget primitif des exercices N+1 et N+2,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les nouvelles conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs ainsi que les avenants aux conventions passées avec les associations,

# 18/174. Modification de la délibération n°17/74 et réitération de la garantie communale à hauteur de 100% en faveur de Domaxis ActionLogement pour la réalisation de prêts d'un montant total de 690 950 € destinés à l'acquisition en VEFA de 9 logements et 6 parkings situés 8 avenue Watteau à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 456 736 € souscrit par DOMAXIS- Action Logement, sis 44, rue Saint-Charles - BP 575 - 75726 PARIS Cedex 15 pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux 8

Avenue Watteau à Nogent sur Marne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°89254 constitué de 3 lignes de prêts.

Réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 234 214 € souscrit par DOMAXIS- Action Logement, sis 44, rue Saint-Charles - BP 575 - 75726 PARIS Cedex 15 pour l'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux 8 Avenue Watteau à Nogent sur Marne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°89255 constitué de 2 lignes de prêts.

Les dits contrats joints en annexe font partie intégrante de la délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par DOMAXIS – Action Logement, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à DOMAXIS – Action Logement, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Les autres clauses de la délibération n°17/74 du 6 juin 2017 demeurent inchangées.

### 18/175. Retrait de la Ville de Joinville- le-Pont du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne Infocom 94

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable au retrait de la Ville de Joinville le Pont du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne – INFOCOM 94, dans les conditions fixées dans le projet de protocole ci-joint et négociées entre les parties.

### 18/176. Tarifs des droits de voirie d'Occupation du Domaine Public pour l'exercice 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'augmenter de 2%, les droits de voirie, par rapport aux tarifs 2018, pour les commerces, déménagements, autres et 5 % pour les tournages et travaux pour l'année 2019, conformément aux tarifs figurant en annexe.

Décide d'appliquer les nouveaux tarifs, tels que présentés dans le tableau annexé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

D'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice 2019.

# 18/177. Conventions de mise à disposition d'emplacements sur les immeubles de l'Hôtel de Ville et du 8 rue du Port pour des relais de radiotéléphonie mobile SFR : Avenants n°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver le transfert, à la Société SFR Filiale, des conventions de mise à disposition d'emplacements sur les immeubles de l'Hôtel de Ville et du 8 rue du Port pour des relais de radiotéléphonie mobile SFR.

D'approuver la passation des avenants n°1 de transfert correspondants.

D'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son Adjoint délégué, à signer les avenants n°1 de transfert.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

#### 18/178. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- Un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- Un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet, à hauteur de 6 heures hebdomadaires,
- Un emploi de technicien à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.
- Un emploi de rédacteur territorial à temps complet,
- Un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires,
- Un emploi de rédacteur à temps complet.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

#### 18/179. Modification du tableau des effectifs/Avancement de grade

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- Trois emplois d'agent de maitrise à temps complet,
- Cinq emplois d'adjoint technique à temps complet,
- Six emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Un emploi de rédacteur territorial à temps complet,
- Sept emplois d'adjoint administratif à temps complet.
- Huit emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Trois emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Quatre emplois d'ATSEM principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet.
- Trois emplois d'adjoint d'animation à temps complet,
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- Trois emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Cinq emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Six emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- Un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Sept emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Huit emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- Trois emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet,
- Quatre emplois d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet,
- Trois emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet,

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

### 18/180. Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide qu'une participation de 15 euros par personne sera versée lors de l'inscription au repas organisé à destination des seniors Nogentais âgés de 65 ans et plus, par la Commune, le 29 janvier 2019.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche,

repas

- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue du

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge, mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Décide que l'inscription d'une personne nogentaise ayant 100 ans ou plus l'année du repas (2019) est gratuite ainsi que pour un accompagnateur de son choix.

Dit que cette recette sera imputée sur le budget de la Ville sur le chapitre 70 – sous fonction 61- article 7066.0.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

### 18/181. Modification du règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant la Farandole

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant au règlement de fonctionnement ci-annexé de la structure « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

## 18/182. Règlement intérieur des gymnases - du stadium Christian Maudry - du Stade Sous la Lune Alain Mimoun - de l'espace David Douillet - des salles de musculation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les règlements intérieurs ci-annexés des équipements sportifs communaux suivants :

- Gymnase Christian Marty,
- Gymnase Watteau,
- Gymnase Emilie Le Pennec,
- Gymnase du Centre nautique,
- Gymnase Gallieni,
- Espace Sportif David Douillet,
- Stade sous la Lune Alain Mimoun,
- Stadium Christian Maudry.

# 18/183. Exercice 2019 - Approbation des tarifs et redevances des droits de place des marchés du Centre et Leclerc applicables au 1er janvier 2019 et fixation de la redevance versée à la Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les tarifs proposés par le délégataire de service public des marchés d'approvisionnement du Centre et Leclerc, Les Fils de Madame Géraud, tels qu'ils figurent en annexe.

Décide que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1 er janvier 2019.

### 18/184. Approbation par le Conseil municipal de l'adhésion à l'association "Centre Ville en Mouvement"

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adhère à l'association « Centre-Ville en Mouvement » dont le siège est situé au 39 ter avenue Lénine 92 000 NANTERRE.

La cotisation est fixée à 1 000€, et sera prélevée sur le budget de l'exercice 2019. Celle-ci sera reconduite chaque année par tacite reconduction.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant permanent de la Ville de Nogent-sur-Marne appelé à siéger au sein de l'association « Centre-Ville en Mouvement »,

#### est candidat:

Monsieur Jacques J.P MARTIN

Monsieur Jacques J.P MARTIN est désigné en qualité de représentant permanent de la Commune de Nogent-sur-Marne, appelé à siéger au sein de l'Association « Centre-ville en Mouvement »:

Inscrit les dépenses correspondantes au budget communal.

### 18/185. Création de la Conférence annuelle du Commerce et de l'Artisanat de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un comité consultatif dénommé Conférence du Commerce et de l'Artisanat de Nogent-sur-Marne qui se réunira au moins une fois par an dans sa forme plénière.

Décide que cette Conférence sera composée comme suit :

- 2 représentants de l'association de commerçants existante, l'Union des Commerçants de Nogent,
- 1 représentant des commerçants des cinq quartiers de la Commune,
- 4 représentants des commerçants des marchés,
- 4 représentants des partenaires experts (par exemple : un banquier, un agent immobilier, un juriste spécialisé etc.),
- 2 représentants élus et 2 techniciens pour chacune des chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre du Commerce et de l'Industrie),
- 1 représentant du délégataire du stationnement payant,
- 1 représentant de l'Etablissement public territorial ParisEst Marne&Bois, (Alain DEGRASSAT),
- 5 représentants du Conseil municipal (Jean-Paul DAVID, Anne-France JACQUILLAT, Claude SLOBODANSKI, Christine RYNINE, Jean-Jacques PASTERNAK,) et un membre de l'opposition municipale,
- X agents de la Commune (Manager de Centre-ville, DGA en charge de la Démocratie locale et chargée de suivi Démocratie Locale, responsable de la communication, chargée de conseil en communication, responsable du stationnement payant, un représentant de la Police Municipale).

Décide de créer un Conseil permanent du Commerce et de l'Artisanat composé d'une partie des membres de la Conférence et qui se réunira au moins tous les trois mois, il pourra mettre en place des groupes de travail thématiques spécifiques qui seront pilotés par un membre de la Conférence et qui seront chargés d'élaborer des scenarii, des actions et définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Décide que la Conférence sera présidée par le Maire ou son représentant,

Décide de lancer un appel à candidature afin de proposer une liste de membres à désigner lors d'un prochain Conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### 18/186. Approbation par le Conseil municipal de la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser les commerces de détail, toutes branches d'activités confondues, à ouvrir :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver
- Le deuxième dimanche des soldes d'hiver
- Le troisième dimanche des soldes d'hiver
- Le dimanche de la Fête des Mères
- Le dimanche de la braderie des commerçants
- Le premier dimanche des soldes d'été
- Le deuxième dimanche des soldes d'été
- Le dimanche avant la rentrée des classes
- Le premier dimanche avant Noël
- Le deuxième dimanche avant Noël
- Le troisième dimanche avant Noël
- Le dimanche entre Noël et le jour de l'An

L'employeur\_est tenu de faire connaître à Monsieur l'inspecteur du Travail le jour où le repos sera donné au personnel travaillant ledit dimanche.

### 18/187. Convention de contraintes de service public avec la régie personnalisée Scène Watteau- Pavillon Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de contraintes de service public avec la régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

### 18/188. Convention de mise à disposition avec la Régie Personnalisée Scène Watteau - Pavillon Baltard -

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mise à disposition avec la régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard portant sur la location du Pavillon Baltard et de la Scène Watteau pour une durée de 6 ans.

Cette convention est consentie et acceptée pour un loyer annuel de 26 234, 68 € HT (31 481,60 € TTC).

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention. Inscrit les recettes à l'exercice budgétaire en cours.

# 18/189. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2017.

### 18/190. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2017.

### 18/191. Motion pour la mobilisation pour le maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express

Monsieur HAZAN ne prend pas part au vote (pouvoir de Monsieur LE DERFF).

Le Conseil municipal, par 30 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, M. EYCHENNE, M. DEGRASSAT, Mme FERREIRA, Mme LE RUYER,) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (M. LE BLANC) (2 abstentions Progrès et solidarité pour Nogent, 2 abstentions L'Alternative pour Nogent, 1 abstention Un nouvel élan pour Nogent),

Exige du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est, au plus tard en 2030 permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus.

Exige de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité et la poursuite des études afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains,

Refuse toute remise en cause et dénonce la méthode employée par la Société du Grand Paris.

Apporte son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et des conditions acceptables pour les riverains.

### 18/192. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

- **CONVENTION** avec le Golf du Parc du Tremblay pour l'initiation au golf de 24 jeunes âgés de 13 à 16 ans inscrits au stage multisports de la Toussaint, le prix de cette prestation étant de 202 € (n°18-613 du 12 octobre 2018)
- ACHAT auprès de l'enseigne IKEA sise 33 rue Jean Jaurès à Villiers-sur-Marne de 3 tables à installer dans la salle de formation musicale du Conservatoire, pour un prix de 184 €TTC. (n°18-615 du 12 octobre 2018)
- ACHAT de 2 mini-chaînes hi-fi et d'un lecteur radio CD pour le Conservatoire auprès de l'enseigne DARTY et fils sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93140), au prix global de 457 €TTC. (n°18-616 du 12 octobre 2018)
- CONTRAT avec la Sarl CHRIDAMI COMMUNICATION sise 1 rue Notre Dame de Bonne Nouvelle à Paris (75002) pour la parution d'une publicité (1 page) pour le Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art dans le magazine Femme Actuelle du 12 novembre 2018, le prix de cette prestation étant de 3 480 €TTC. (n°18-617 du 15 octobre 2018)

- MARCHÉ avec la société CPEV sise 44 rue de Verdun à Champigny/Marne (94500) pour la réalisation d'un comptage routier avenue Beauséjour à Nogent et l'analyse des données recueillies, le prix de ces prestations étant fixé à 3 240 € TTC. (n°18-618 du 15 octobre 2018)
- ACHAT d'une lampe pour le vidéoprojecteur de marque Epson installé en salle Maréchal Vaillant auprès de la société LDLC sise 2 rue des érables à Limonest (69578) au prix de 128,95 €TTC. (n°18-619 du 15 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la SAS FETES ET FEUX sise 66 rue Henri Martin à Vanves (92170) pour un tir de coup de canon le 11 novembre 2018, le prix de cette prestation s'élevant à 547,20 €TTC. (n°18-620 du 16 octobre 2018)
- **CONVENTION** avec la SAS DENHEL sise 4 boulevard Olof Palme à Emerainville (77184) pour l'accueil dans son parc de loisirs d'un groupe de 40 enfants fréquentant le club de loisirs Val de Beauté élémentaire le 24 octobre 2018, le prix de cette journée étant de 412 €TTC. (n°18-621 du 16 octobre 2018)
- **LOCATION** d'un piano pour le concert des professeurs organisé à la Scène Watteau le 21 novembre 2018 auprès de la Sarl Pianos Ricard sise 1 rue Brunard à Saint Brice sous Forêt (95350), au prix de 666 €TTC. (n°18-622 du 17 octobre 2018)
- ACHAT de divers matériels (pochettes, boîtes classeurs...) pour les besoins de la photothèque des Archives auprès de la société CXD France sise 1 avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois pour un montant de 10 210,80 € TTC. (n°18-623 du 17 octobre 2018)
- AVENANT à la convention passée avec Futuroscope Destination SA pour l'organisation d'un mini-séjour destiné à 12 jeunes les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2018 afin de rectifier une erreur sur le prix de l'hébergement, l'ensemble des prestations s'élevant à 1 490 €TTC et non à 1 454 €TTC. (n°18-624 du 17 octobre 2018)
- LOCATION-MAINTENANCE d'une batterie de traction nécessaire au fonctionnement des véhicules électriques auprès de la société DIAC LOCATION sise 14 avenue du pavé-neuf à Noisy le Grand (93168). Le montant des prestations sur la base de 60 000 km s'élève à :

- loyer mensuel : 94,80 €TTC (pour 100 km suppl. : + 6 €TTC) - coût mensuel maintenance : 31,62 €TTC (pour 100 km suppl. : + 4,56 €TTC)

(n°18-625 du 17 octobre 2018)

- ACHAT d'une flûte traversière de marque Yamaha pour les besoins du Conservatoire auprès de la société SONGJA FLÛTES sise 99 avenue Daumesnil à Paris (75012) au prix de 638 € TTC. (n°18-626 du 17 octobre 2018)
- MARCHÉ avec la FÉDÉRATION NATIONALE DES CMR domiciliée 2 place du général Leclerc à Nogent-sur-Marne portant sur l'organisation d'ateliers musicaux au sein des écoles Leonard de Vinci, Paul Bert et Victor Hugo, pour un montant de 5 040,80 €. (n°18-627 du 18 octobre 2018)
- CONTRAT avec la Sarl L'ÉVÈNEMENT SPECTACLE sise 31 rue Jean-Jacques Rousseau à Montreuil (93100) pour deux représentations d'un spectacle de magie « Magic Box » lors de la cérémonie des vœux aux Nogentais, le 13 janvier 2019, le prix de cette prestation étant de 12 000 €TTC. (n°18-629 du 18 octobre 2018)
- ACHAT de bandes titreuses destinées à la signalétique des documents de la bibliothèque auprès de la Sarl FILMOLUX sise 300 rue Etienne Marcel à Bagnolet (93170) au prix de 167,58 €TTC. (n°18-630 du 18 octobre 2018)
- **CONTRAT** avec la société BATTLE NOGENT domiciliée quai du port à Nogent pour une initiation au bowling de 16 jeunes inscrits au stage multisports de la Toussaint, le prix de cette prestation étant de 106,20 €TTC. (n°18-632 du 18 octobre 2018)

- ACHAT pour les besoins de l'Espace lycéens :
  - d'un combo ampli guitare électrique de marque Vox Valvetronic auprès de la société STARS MUSIC sise 11 boulevard de Clichy à Paris (75009) au prix de 164 € TTC.
  - d'une chaîne hi-fi Philips au prix de 139 € TTC et d'un blender Magimix pour 249 € TTC auprès de la société BOULANGER sise ZAC des Portes de Villiers à Villiers/Marne (94350). (n°18-634 du 19 octobre 2018)
- ACHAT de tampons officiels et de cassettes d'encrage auprès de l'Entreprise Forezienne du Timbre et de la Gravure sise 537 route de la menuiserie à Pralong (42600) pour un montant de 446,04 €TTC. (n°18-635 du 19 octobre 2018)
- ACHAT de 44 chéquiers « culture » auprès de la société UP GROUP située 27-29 avenue des louvresses à Gennevilliers (92234) pour la Soirée des Diplômés organisée le 30 octobre 2018, au prix de 1 490,90 € TTC. (n°18-636 du 22 octobre 2018)
- ACHAT de 20 cartouches de lanceur de balles de défense, de 100 cartouches d'entraînement pour revolver calibre 38 et de 500 cartouches d'entraînement pour pistolets semi-automatiques calibre 9 mm auprès de la SAS B.G. MENAGERS sise 15 route de Meaux à Claye-Souilly (77410), au prix de 508,39 € TTC. (n°18-637 du 22 octobre 2018)
- MARCHÉ avec la société JARDINS LOISIRS sise 3 rue de la butte du moulin à Collegien (77090) pour la fourniture de 2 souffleurs thermiques de marque Stihl destinés à la régie propreté, au prix de 1 272,65 €TTC. (n°18-638 du 22 octobre 2018)
- MARCHÉ avec la société PLG sise 29 avenue des morillons à Garges-lès-Gonesse (95140) portant sur la fourniture de pièces détachées pour les auto-laveuses des écoles Victor Hugo et Leonard de Vinci, pour un montant de 552,08 €TTC. (n°18-639 du 22 octobre 2018)
- MARCHÉ avec la société GK PROFESSIONAL sise 29-31 rue Etienne Marey à Paris (75020) pour la fourniture de 3 caméras-piétons, de 3 harnais poitrine et d'une fixation ventouse pour véhicule de service, destinés à la Police municipale, au prix global de 1 282 €TTC. (n°18-641 du 25 octobre 2018)
- MARCHÉ pour l'organisation de séjours de vacances et de classes découvertes arrêté selon les modalités suivantes :

Lots	Prestataire	Montant max. annuel
Lot 1 : séjours de vacances pour les 6-11 ans	ASSOCIATION PEP DECOUVERTES 5/7 rue Georges Enesco à Créteil (94026)	* 25 000 €HT
Lot 2 : organisation de classes découvertes pour les écoles élémentaires	SAS TOOTAZIMUT 1 rue de l'Egalité à Bagneux (92220)	70 000 €HT

(n°18-642 du 26 octobre 2018)

- ACHAT d'un fauteuil et d'un bureau « informatique » auprès de la société AFFORDANCE sise 118 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny à Fontenay-sous-Bois au prix de 2 267,62 €TTC. (n°18-643 du 26 octobre 2018)
- ORGANISATION de sorties et d'activités pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans inscrits au Pôle Jeunesse pendant le temps périscolaire et les vacances de noël, selon les modalités suivantes :
- contrat avec le JARDIN D'ACCLIMATATION pour l'accueil de 7 jeunes accompagnés d'un animateur, le 28 novembre 2018, au prix de 84 € TTC (incluant 7 entrées et 2 carnets de 30 attractions).

- 2. contrat avec la société TIME TRIPPER sise 20 rue Marcel Vigneron à Arcueil (94110) pour une séance d'aventure dans la salle « continuum » réservée à 12 jeunes accompagnés de 2 animateurs, le 24 décembre 2018, au prix de 255,76 €TTC.
- 3. contrat avec la société URBAN JUMP sise rue Jean Monnet à Roissy en Brie (77680) pour 12 entrées au parc le 27 décembre 2018, au prix de 114 €TTC.
- 4. contrat avec la CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE pour l'accueil d'un groupe de 12 jeunes et de 2 animateurs le 2 janvier 2019, au prix de 58,50 €TTC.
- 5. achat de 4 cartes « groupe » auprès de la Patinoire de Fontenay au prix de 260 €
- 6. achat de denrées alimentaires pour un montant de 180 € TTC et d'ustensiles pour 80 € TTC auprès de l'enseigne AUCHAN dans le cadre des activités culinaires proposées aux jeunes des espaces collégiens et lycéens. (n°18-644 du 29 octobre 2018)
- CONVENTION avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig sise 36 rue de Coulmiers à Nogent pour un atelier « méthodologie d'apprentissage » destiné à 12 jeunes inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le prix de cette prestation s'élevant à 80 €TTC. (n°18-645 du 29 octobre 2018)
- ACHAT de 4 drapeaux européens et de 4 drapeaux allemands auprès de la SAS FABER sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) pour un montant de 171,60 € TTC. (n°18-647 du 30 octobre 2018)
- MARCHÉ subséquent pour l'acquisition de fauteuils de bureau auprès de la société ROMY sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000) au prix de 4 398,34 € TTC. (n°18-650 du 2 novembre 2018)
- ACHAT d'un baby-foot « club » auprès de la société René Pierre-Jeux automatiques sise 35 rue de Maubeuge à Paris (75009) au prix de 845 € TTC. (n°18-651 du 2 novembre 2018)
- MARCHÉ avec la SAS VALETTE sise Saint Clair à Gourdon (46300) pour la fourniture de paniers gourmands destinés aux séniors dans le cadre des fêtes de fin d'année, arrêté selon les modalités suivantes :
  - colis simple : 18,80 € TTC / l'unité quantité maximale de commandes : 300
  - colis couple : 28,90 € TTC / l'unité quantité maximale de commandes : 65 (n°18-652 du 5 novembre 2018)
- **CONTRAT** avec la Sarl ART EVOLUTION sise 9 rue Parrot à Paris pour l'animation « *les échassiers sapins et bonhomme de neige* » le 22 décembre 2018, le prix de cette prestation étant de 3 165 €TTC. (n°18-653 du 5 novembre 2018)
- **CONTRAT** avec la Sarl BATTLE NOGENT sise quai du Port à Nogent pour une animation « bowling » destinée à 56 enfants des clubs de loisirs, le prix de cette prestation étant de 520 €TTC. (n°18-654 du 6 novembre 2018)
- ACHAT d'une imprimante de marque Ricoh pour l'école élémentaire Paul Bert auprès de la société DV 2000 BUREAUTIQUE sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil au prix de 336 €TTC. (n°18-655 du 6 novembre 2018)
- **CONTRAT** avec l'INRI'S sis 178 grande rue Charles de Gaulle à Nogent pour la formation d'un agent du centre technique municipal à la conduite de scooter de 125 cm³, le prix de cette prestation étant de 290 € TTC. (n°18-656 du 6 novembre 2018)
- MARCHÉ avec la société METRO domiciliée 8 rue Gay Lussac à Chennevières-sur-Marne (94430) pour la fourniture de produits alimentaires et de droguerie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 11 300 €TTC. (n°18-658 du 7 novembre 2018)
- LOCATION de consoles vidéo PS4 pour l'organisation d'un après-midi « gaming 2.0 » à l'occasion du Téléthon le 8 décembre 2018, auprès de la SARL

PRESTACOM AUDIOVISUEL sise 19 rue de la voûte à Paris (75012), au prix de 165,60 €TTC.

(n°18-659 du 8 novembre 2018)

- **CONTRAT** avec l'association IFAC sise 53 rue du R.P. Christian Gilbert à Asnières pour une formation « perfectionnement BAFA » destinée à 9 animateurs des clubs de loisirs pour un montant de 2 250 €. (n°18-660 du 8 novembre 2018)
- MARCHÉ subséquent pour l'acquisition de mobiliers divers destinés au Stadium C.
   Maudry avec la société ROMY sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000), arrêté au montant de 16 465,97 €TTC. (n°18-661 du 8 novembre 2018)
- **CONTRAT** avec la société SREP sise 23 rue Etienne Dolet à Bondy (93140) pour des prestations d'entretien du pigeonnier et de gestion de la population des pigeons, moyennant un prix annuel de 4 272 € TTC. (n°18-662 du 12 novembre 2018)
- AVENANT n°2 au marché passé avec la société AGORA PLUS afin d'intégrer le coût de la maintenance liée à l'acquisition du module complémentaire Agor@notif permettant la gestion d'envois de courriels et de SMS aux Familles - pour un montant de 405,60 €TTC / an. (n°18-663 du 12 novembre 2018).
- MARCHÉ avec la société ERIS sise 10-12 rue Marat à Vitry-sur-Seine (94400) pour l'installation d'un diffuseur lumineux dans les sanitaires réservés aux personnes handicapées du Pavillon Baltard et la mise à jour des plans du Dossier des Ouvrages Exécutés, le prix de ces prestations s'élevant à 2 928 € TTC. (n°18-664 du 12 novembre 2018)
- CONTRAT avec l'association Lecture Jeunesse domiciliée 190 rue du Faubourg Saint Denis à Paris (75010) pour une formation intitulée « l'espace ado » destiné à un agent de la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 150 € (n°18-665 du 12 novembre 2018)
- MARCHÉ avec la société BTP CONSULTANTS sise Le Central II, 460 la Courtine à Noisy le Grand (93194) pour la réalisation d'un diagnostic amiante de l'hôtel Nogentel, le prix de cette prestation étant de 3 120 € TTC. (n°18-668 du 12 novembre 2018)
- **CONTRAT** avec la Sarl DALEVIT sise 61 rue du Landy à Aubervilliers (93300) pour la location de 2 vitrines aux fins d'organisation d'une exposition de jouets anciens au Carré des Coignard, du 17 décembre au 7 janvier 2019, au prix de 600 € TTC. (n°18-671 du 13 novembre 2018)
- MARCHÉ avec la SAS ÔPHILDÉFLO franchise Jeff de Bruges sise 124 grande rue à Nogent pour la fourniture de ballotins de chocolat destinés aux séniors, au prix de 8,39 €TTC l'unité, la quantité maximum de commandes étant fixée à 350. (n°18-672 du 14 novembre 2018)
- MARCHÉ avec la société ART EVOLUTION sise 9 rue Parrot à Paris (75012) pour une animation « déambulation du Père Noël » les 15 et 22 décembre 2018, le prix de cette prestation étant de 991,70 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°18-673 du 14 novembre 2018)
- MARCHÉ subséquent pour l'acquisition de mobilier destiné aux écoles maternelles et élémentaires auprès de la société SIMIRE sise 862 rue du Crays à Macon (71020) pour un prix de 449,30 €TTC. (n°18-675 du 20 novembre 2018)
- CONTRAT avec la SAS MINDOUT sise 35 rue de Turbigo à Paris (75003) pour la mise à disposition d'un animateur et de 2 stations de réalité virtuelle le 8 décembre 2018, dans le cadre de l'après-midi « gaming 2.0 » organisé pour le Téléthon, le prix de cette prestation étant de 1 944 €TTC. (n°18-676 du 22 novembre 2018)

 MARCHÉ avec la société SEMERU sise 54/56 rue d'Arcueil à Rungis (94150) pour des prestations d'entretien et de dépannage du système de vidéo protection, arrêté selon les modalités suivantes :

	Prestations	Montants / an
	Maintenance des caméras	14 537 € HT
	Maintenance d'une caméra supplémentaire	329 € HT
part	Astreinte pour dépannage 24h/24, 7j/7	10 239 € HT
fixe		
part variable	Fourniture de pièces détachées et de prestations supplémentaires	40 000 €HT max

(n°18-678 du 22 novembre 2018)

• LOCATION d'un véhicule Renault Kadjar pour Monsieur le Maire auprès de la société RENAULT BRIE DES NATIONS sise 4-6 avenue Pierre Mendès France à Noisiel (77186) pour la période du 23 novembre au 3 décembre 2018, au tarif de 400 € TTC. (n°18-680 du 22 novembre 2018)

### LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- MISE À DISPOSITION du gymnase Watteau au profit de l'association Arena Sport Club domiciliée à la Maison des Associations pour l'organisation d'un stage du 29 octobre au 2 novembre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 240 € (n°18-612 du 12 octobre 2018)
- MISE À DISPOSITION d'un demi-terrain au stade sous la Lune et du gymnase du Centre au profit de l'association Football Club de Nogent pour l'organisation d'un stage du 22 au 26 octobre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 140 € (n°18-628 du 18 octobre 2018)
- MISE À DISPOSITION de la salle de musculation au profit de l'association Nogent Natation 94 pour l'organisation d'un stage, entre le 22 octobre et le 2 novembre 2018, moyennant le paiement de redevance de 200 € (n°18-631 du 18 octobre 2018)
- MISE À DISPOSITION de l'espace David Douillet au profit de l'association JKC Nogent domiciliée 7 bis boulevard de la Marne à Nogent pour l'organisation d'un stage du 22 au 26 octobre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 350 € (n°18-633 du 18 octobre 2018)
- MISE À DISPOSITION de l'espace sportif David Douillet au profit de l'association AIKIDO CLUB DE NOGENT pour l'organisation d'un stage le 2 décembre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 80 € (n°18-666 du 12 novembre 2018)
- MISE À DISPOSITION du gymnase du Centre au profit de l'association Hau Quyen Club de Nogent pour l'organisation d'un stage le 25 novembre 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 30 € (n°18-667 du 12 novembre 2018)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour les réunions du Conseil municipal prévues les 31 janvier, 11 mars, 10 avril, 4 juin et 4 juillet 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 692,30 € par séance. (n°18-674 du 15 novembre 2018)

### MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- CESSION à titre gracieux du photocopieur de marque Toshiba acquis en 2009 et affecté au service des Archives à la Sarl DV2000 BUREAUTIQUE située 47 bis rue de Bellevue à Créteil. (n°18-640 du 25 octobre 2018)
- CESSION du véhicule Piaggio porter avec benne basculante acquis en 1996, immatriculé 3116 QY 94 et affecté à la régie propreté à la société JARDINS LOISIRS sise 180 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) afin de bénéficier d'un bonus de reconversion écologique lors de l'achat d'un véhicule électrique équipé d'une benne à ordures de marque Goupil. (n°18-648 du 31 octobre 2018)
- MISE EN DÉCHARGE d'une agrafeuse Nagel et d'une plieuse Novapli acquises en 2001 et 2002 et affectées au service Reprographie à l'Eco Point. (n°18-649 du 31 octobre 2018)
- MISE EN DÉCHARGE de fauteuils de bureau acquis en 1997 et 1998 et affectés au service Informatique à l'Eco Point. (n°18-669 du 12 novembre 2018)
- CESSION à titre gracieux de l'imprimante HP Laserjet acquise en 2002 et affectée à l'école Paul Bert à la société Cegedim Outsourcing sise 15 rue Paul Dautier à Vélizy (78140) pour recyclage. (n°18-677 du 22 novembre 2018)
- MISE EN DÉCHARGE à l'Eco-point de 91 téléphones portables de marques Nokia et Samsung acquis entre 2008 et 2014. (n°18-679 du 22 novembre 2018)
- MISE EN DÉCHARGE à l'Eco Point d'un bureau en hêtre affecté à la DRH, acquis en l'an 2000. (n°18-681 du 27 novembre 2018)

#### **OUVERTURE / FERMETURE DE CLASSES**

 OUVERTURE d'une classe à l'école maternelle Val de Beauté et d'une classe dans les écoles élémentaires Guy Moquet et Val de Beauté et FERMETURE d'une classe à l'école maternelle Paul Bert et d'une classe dans les écoles élémentaires Leonard de Vinci et Paul Bert, au titre de l'année 2018-2019. (n°18-614 du 12 octobre 2018)

#### RÉGIES

- **SUPPRESSION** de la régie de recettes constituée le 22 février 2017 pour l'encaissement des recettes de stationnement sur voirie. (n°18-646 du 30 octobre 2018)
- SUPPRESSION de la régie d'avances constituée pour le paiement des menues dépenses des crèches et des clubs de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. (n°18-670 du 13 novembre 2018)

#### **SUBVENTIONS**

• CONVENTION d'objectifs et de financement avec la CAF du Val de Marne pour le versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » au titre de l'aide aux devoirs destinée aux collégiens et lycéens pour l'année 2018-2019 (prestation de 7 326 € versée pour l'année 2017-2018). (n°18-657 du 6 novembre 2018)

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
du Territoire ParisEstMarne&Bois